



FÉDÉRATION DE PÉTANQUE DU QUÉBEC

7665 boul. Lacordaire, Montréal, H1S 2A7

Téléphone : 514-252-3077 Télécopieur : 514-251-8038

Courriel : petanque@petanque.qc.ca

Site web: <https://www.petanque.qc.ca/>

F.P.Q. - 003

**ORGANISATION ET ATTRIBUTION
DES COMPÉTITIONS MÉRITAS SANCTIONNÉE PAR
LA FÉDÉRATION DE PÉTANQUE DU QUÉBEC INC**



PRÉPARATION DES TERRAINS:

- 30 à 45 jours avant la date de la compétition un membre du CA ira sur place pour vérifier que le terrain répond à tous les besoins pour la compétition à venir.
- S'assurer que l'ensemble des terrains utilisés lors de la compétition soient prêts et cadrés au moins 45 minutes avant l'heure du début des inscriptions.
- Préparation des numérotations des terrains.

INSCRIPTION:

- Identifier de façon évidente les différentes catégories aux tables d'inscription (féminine, bronze, ouverte et récréative au besoin).
- Deux personnes à chacune des tables seront nécessaires à l'inscription, soit une pour noter l'inscription et la seconde pour recevoir l'argent si pas de préinscription.
- Lors de l'inscription, il est important d'exiger toutes les cartes de membre de la Fédération de Pétanque du Québec ou toute autre carte de fédération nationale avant d'inscrire l'équipe. Pour les cartes de la FPQ, il est important de vérifier si le timbre de l'année en cours est apposé à l'arrière de la carte et correspond à la bonne catégorie d'inscription. Version numérique obligatoire pour les catégories Or, Argent et Bronze.
- Faire les inscriptions en double (1 copie pour afficher au cadrage et l'autre pour la table de contrôle).
- Référencer les participants qui n'ont pas de carte de membre, à la personne responsable de la compétition, au président de la région ou du club concerné. Le membre peut aussi faire l'achat de sa carte en ligne sur le site de la fédération.
- Référencer les retardataires à l'arbitre en chef, afin que ce dernier applique le règlement prévu.
- Il est à noter que pour la catégorie récréative les inscriptions peuvent avoir lieu après celles des catégories compétitives.

OUVERTURE OFFICIELLE:

- Faire le discours de bienvenue et présenter les invités, les commanditaires, les organisateurs et s'il y a lieu les représentants de la Fédération de Pétanque du Québec.
- Présentation des directives particulières relatives à la compétition et du jury par l'arbitre en chef.

PARTAGE DES BOURSES:

- Préparer le partage des bourses dès que possible après l'ouverture officielle, en utilisant les formulaires prévus à cet effet et en faire deux copies.
- Afficher une des copies au cadrage avant la fin des parties de classements.
- Lien vers calculateur de bourses sur site web Pétanque Québec;
https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.petanque.qc.ca%2FUploads%2FCalculateur_Bourses_FPQ_2024.xls&wdOrigin=BROWSELINK

ARBITRAGE ET CADRAGE:

Circuit méritas

- Les arbitres et les cadreur sont désignés par le conseil d'administration de la Fédération de Pétanque du Québec en collaboration avec le club organisateur. Les indemnités seront payées par la FPQ, toutefois leurs kilométrages et leurs hébergements si nécessaire seront assumés par le club organisateur. Cette mesure visant à inciter les régions organisatrices à se doter d'arbitres et de cadreur formés. A noter que les 50 premiers kilomètres de déplacement sont non facturables par l'arbitre
- Les arbitres et cadreur sont désignés par le club organisateur, toutefois l'arbitre doit être un arbitre reconnu par la FPQ pour l'année en cours et le cadreur doit être capable de gérer l'ensemble du cadrage, du partage des bourses selon les formulaires prévus à cet effet.
- La vérification des numérotations des terrains.



LOTÉRIE VOLONTAIRE - MOITIÉ-MOITIÉ:

- ❑ Les organisateurs peuvent organiser un moitié-moitié ou toutes autres loteries volontaires et en garder les profits. Cependant la FPQ se réserve le droit d'en faire autant.

Autres compétitions méritas sanctionnées par la FPQ

- ❑ Les organisateurs peuvent organiser un moitié-moitié ou toutes autres loteries volontaires et en garder les profits. Cependant la FPQ se réserve le droit d'effectuer toutes autres loteries volontaires qui ne seront pas tirées le jour même de la compétition.

PUBLICITÉ:

- ❑ Le club organisateur doit faire de la publicité locale (avis de tournois, affiches, journaux, radio ou autres) avec preuves remises à la FPQ après la compétition.
- ❑ Le club organisateur est responsable de prendre au moins 20 photographies lors de la journée de compétition en plus de celle des gagnants afin de publiciser les résultats sur les médias sociaux que la FPQ jugera nécessaire
- ❑ La FPQ pour sa part fera de la publicité de la compétition sur son site internet, sa page Facebook, par un envoi par courriels aux joueurs fédérés présents dans sa liste de distribution ainsi que tout autre média que la FPQ jugera nécessaire.

REMISE DES BOURSES ET TROPHÉES:

- ❑ Il est souhaitable de faire les remises des différents lots aux finalistes du championnat en présence des personnalités, du président du club organisateur ou un représentant.
- ❑ Le club organisateur est responsable de prendre les photographies des gagnants et finalistes de chacune des catégories incluant le récréatif.

SUIVI DU TOURNOI:

- ❑ Compléter et envoyer dans les 7 jours les copies des différents documents du tournoi dactylographiées (à moins que le tout soit en caractères d'imprimerie et très lisible). Il est à noter qu'un représentant peut aussi à la fin de chaque compétition récupérer les documents.
 - Feuilles d'inscriptions (équipes compétitives et récréatives)
 - Feuilles de partage des bourses
 - Feuilles de rapport de tournois
 - Feuilles des résultats et cadrages
 - Photographies en format numérique
 - Toutes autres informations pertinentes

ARRÊT POUR FORCE MAJEUR :

- ❑ Lors d'un arrêt de tournoi pour force majeure, il y aura un gagnant seulement si le pointage de cette partie a atteint la mi-partie (c'est-à-dire qu'une des deux équipes a atteint le seuil des 7 points). Si cette partie n'a pas atteint 7 points d'une ou l'autre équipes, aucune des équipes sera gagnante et la bourse sera séparée.
Si arrêt de tournoi pendant les parties de classement, il y aura remboursement des inscriptions.
Si arrêt après les parties de classement, les bourses seront séparées avec les équipes de mêmes catégories de façon équitable.
- ❑ Si un joueur se blesse et ne peut plus jouer :
Pendant partie de classement : Remboursement des inscriptions si l'équipe ne veut pas continuer à 4 boules
Après les parties de classements (ou toute partie pour laquelle il y a une bourse) : L'équipe devra jouer la partie à 4 boules

IMPORTANT:

- ❖ L'organisation de l'une des compétitions doit obligatoirement utiliser un compte bancaire au nom du club pour encaisser les chèques des bourses et autres en provenance de la FPQ.
- ❖ Pour tout aspect non prévu ou activités spéciales, consulter la Fédération de Pétanque du Québec dès que possible.



- ❖ Le genre masculin a été utilisé pour le document pour en faciliter la rédaction.
- ❖ FPQ est l'acronyme utilisé dans le document pour la Fédération de Pétanque du Québec pour en faciliter la rédaction.

F.P.Q. - 003 CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES COMPÉTITIONS MÉRITAS SANCTIONNÉE PAR LA FPQ

À la demande d'un club ou d'une région, la Fédération de Pétanque du Québec attribuera l'organisation des compétitions méritas sanctionnée par la FPQ selon les critères suivants :

1. Le club ou la région devra être en règle avec la FPQ. De plus, le club ou la région devra détenir un compte bancaire au nom du club ou de la région afin de percevoir les montants des bourses ou autres pour la compétition organisée.
2. Les infrastructures et l'aménagement du terrain devront être adéquats pour ce type de compétition :
 - 2.1. Dimension du site

45 terrains cadrés d'au moins 4m x 15m		<input type="checkbox"/>
Nombres adéquats de terrains pour le récréatif		<input type="checkbox"/>
<i>Un membre du CA ira visiter le site 30 à 45 jours avant la tenue de l'évènement afin de s'assurer que le terrain répond à toutes les exigences.</i>		
 - 2.2. Visibilité du site

Endroit public et passant		<input type="checkbox"/>
---------------------------	--	--------------------------
 - 2.3. Installations sanitaires

Toilettes propres pour hommes et femmes		<input type="checkbox"/>
à proximité des terrains		<input type="checkbox"/>
 - 2.4. Éclairage

Adéquat pour 8 terrains au minimum		<input type="checkbox"/>
------------------------------------	--	--------------------------
 - 2.5. Système de son

Système de son adéquat		<input type="checkbox"/>
------------------------	--	--------------------------
 - 2.6. Alimentation

Restaurant ou cantine pour vente de boissons		<input type="checkbox"/>
et de nourriture (excellent revenu pour le club)		<input type="checkbox"/>
 - 2.7. Stationnement

Stationnement en quantité suffisante à proximité des terrains.		<input type="checkbox"/>
--	--	--------------------------
3. Ressources humaines adéquates pour ce type de compétition :
 - 3.1. Inscriptions

8 personnes		<input type="checkbox"/>
-------------	--	--------------------------
 - 3.2. Cartes de membre FPQ

1 personne		<input type="checkbox"/>
------------	--	--------------------------
 - 3.3. Alimentation

Quantité adéquate selon le type de restauration		<input type="checkbox"/>
---	--	--------------------------
 - 3.4. Animation

1 personne préposée au micro		<input type="checkbox"/>
------------------------------	--	--------------------------
 - 3.5. Polyvalent

1 personne disponible toute la journée		<input type="checkbox"/>
--	--	--------------------------
 - 3.6. Cadreur

1 ou 2 personnes		<input type="checkbox"/>
------------------	--	--------------------------
 - 3.7. Arbitre

1 ou 2 personnes (voir avec la FPQ pour le choix)		<input type="checkbox"/>
---	--	--------------------------
 - 3.8. Photographe

1 personne		<input type="checkbox"/>
------------	--	--------------------------
4. Trajet et hébergement
 - 4.1. Faire parvenir à la FPQ le trajet routier et adresse exact pour faciliter l'accès de votre site de compétition.
 - 4.2. Faire parvenir une liste d'au moins trois établissements hôteliers situés à proximité de votre site de compétition.
5. Planification de la publicité
 - 5.1. Produire une affiche (la FPQ peut vous donner accès au site web créateur d'affiche CANVA) (Minimum 30 jours avant la compétition)
 - 5.2. Communiquer les médias utilisés ou approchées à la FPQ (Minimum 30 jours avant la compétition)



6. Un club receveur de tournois Méritas qui retire la tenue de l'évènement à l'intérieur de 90 jours avant le tournoi, se verra retirer le droit de poser sa candidature à l'organisation d'un tournoi Méritas, et ce, pour les deux prochaines années.

Signature obligatoire: _____ Date: _____

Nom en lettre moulées : _____ Titre : _____

CADRAGE A UTILISER SELON LE NOMBRE D'ÉQUIPE INSCRIT

Cadrage - 2 équipes

Finale : 2 de 3

Cadrage – 3 équipes

Tout le monde s'affronte 2 fois

Les 2 premiers font la finale : 2 de 3

Cadrage – 4 équipes

Pool suisse (sort 2 équipes)

Finale : 2 de 3

Cadrage – 5 à 8 équipes

4 parties de classement (4 premiers classés)

Demi-finale – Finale

Cadrage – 9 à 24 équipes

4 parties de classement (8 premiers classés)

Élimination direct (1 vs 8, 2 vs 7, ...)

Cadrage – 25 équipes à 40 équipes

Parties chronométrées jusqu'à quart de finale inclus.

3 parties de classement (16 premiers classés)

Élimination direct (1 vs 16, 2 vs 15, ...)

AMENDÉ A UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 20 JANVIER 2019

AMENDÉ A UNE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 8 DECEMBRE 2019

AMENDÉ A UNE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 26 JANVIER 2023

